

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 25 du 28 juin 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les modalités des déclarations prévues aux articles 8, 11 et 20 du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique.

Du 13 juin 2018

PREMIER MINISTRE.

ARRÊTÉ fixant les modalités des déclarations prévues aux articles 8, 11 et 20 du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique.

Du 13 juin 2018

NOR P R M D 1 8 1 5 4 3 3 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.4

Référence de publication : JO n° 145 du 26 juin 2018, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 25/2018.

JORF n° 145 du 26 juin 2018, texte n° 3